

Citadelle de Vauban - Restructuration de locaux administratifs - Approbation de l'Avant-Projet Sommaire et du coût prévisionnel global de l'opération - Participation de la SEM de la Citadelle au coût d'aménagement du restaurant - Signature d'une convention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La Citadelle de Vauban est un site culturel et touristique très fréquenté et dont la gestion est assurée par :

- la Direction des Musées de la Citadelle, regroupant le Muséum d'Histoire Naturelle et son parc zoologique, le Musée de la Résistance et de la Déportation, le Musée Comtois et l'ensemble du monument

- la SEM de la Citadelle, délégataire de service public désigné par le Conseil Municipal en séance du 16 septembre 2004 pour assurer l'exploitation du site de la Citadelle pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2005, conformément à la convention de délégation de service public.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail du personnel de ces deux structures, la Ville de Besançon s'est engagée à réaliser des travaux de restructuration des locaux administratifs. Du fait du départ de France Bleu qui occupait le Bâtiment de l'Intendance, le programme de l'opération élaboré conjointement par les services de la Direction des Musées et de la SEM de la Citadelle, se décompose comme suit :

- Bâtiment de l'Administration : ce bâtiment sera restructuré en vue d'accueillir les services de la Direction des Musées de la Citadelle, en recentrant les services de cette direction et en améliorant les conditions d'hygiène et sanitaire des personnels.

- Bâtiment de l'Intendance : ce bâtiment regroupera les services administratifs de la SEM de la Citadelle ainsi qu'un restaurant qu'elle exploite à destination du public, en remplacement de l'actuelle Taverne du Front de Secours, laquelle sera aménagée en même temps en espace pédagogique pour les musées.

La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la Ville.

Cette dernière a recruté le maître d'oeuvre des travaux, conformément au Code des Marchés Publics 2004, suivant la procédure de marché adapté. Le maître d'oeuvre retenu est D.H. LAPPRAND, Architecte DPLG et mandataire d'un groupement de concepteurs.

Calendrier prévisionnel de l'opération

La phase Etudes de Projet et consultation des entreprises est prévue se dérouler courant du deuxième semestre 2006.

La première phase des travaux concernant l'aménagement du bâtiment de l'Intendance est prévue pour le premier semestre 2007 et une livraison des locaux avant la saison estivale 2007.

La deuxième phase des travaux concernant le Bâtiment de l'Administration se déroulera courant deuxième semestre 2007, début 2008.

Coût prévisionnel de l'opération

A la remise des études d'Avant-Projet Sommaire, le coût prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

- Bâtiment Administration	225 000 € HT
- Bâtiment de l'Intendance	441 300 € HT

A ces montants s'ajoutent le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre, de contrôle technique, de SPS (~15 %)		100 000 € HT
Dépenses diverses		7 110 € HT
	Soit un montant total de soit	773 410 € HT 925 000 € TTC

Il est convenu, conformément au plan de financement ci-après, que la SEM Citadelle participera au montant de ces travaux à hauteur de 125 000 € TTC.

Afin d'optimiser les possibilités de récupération de la TVA grevant ces investissements, une procédure de transfert de droit à déduction sera prévue dans la convention de travaux.

Plan de financement

	Part Ville de Besançon	Part SEM Citadelle (restaurant)
Travaux Bâtiment de l'Administration	225 000 € HT	
Travaux Bâtiment de l'Intendance	351 300 € HT	90 000 € HT
Honoraires (~ 15 %)	86 445 € HT	13 500 € HT
Total € HT	662 745 € HT	103 500 € HT
TVA 19,6 %	130 000 €	20 286 €
TOTAL € TTC	792 745 € TTC	123 786 € TTC
Imprévus	7 255 € TTC	1 214 € TTC
TOTAUX	800 000 € TTC	125 000 € TTC

Après avis favorable unanime de la Commission Patrimoine du 8 juin 2006, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des travaux et les études d'Avant-Projet Sommaire sur la base desquelles est établi le coût prévisionnel de l'opération d'un montant de 925 000 € TTC,

- approuver le calendrier prévisionnel de l'opération,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés de travaux, après mise en concurrence conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics 2004, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2005 et suivants, à l'imputation budgétaire 23.324.2313.5042, code service 33000, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- approuver le plan de financement et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention entre la Ville de Besançon et la SEM de la Citadelle portant sur les modalités et la répartition du financement des travaux d'aménagement du restaurant (travaux et honoraires), la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération étant assurée par la Ville de Besançon,

- autoriser M. le Maire à inscrire la participation de la SEM en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant au chapitre 13.324.1328.5042.33000,

- autoriser M. le Maire à effectuer, dans le cadre du transfert de droits à déduction de TVA ayant grevé les travaux relatifs au bâtiment de l'Intendance, les opérations budgétaires d'ordre et à ouvrir les crédits correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.